

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
1. Identification

Nom commercial ou la désignation du mélange Micropuits enduits d'ADAMTS13
Numéro d'enregistrement -
Synonymes Aucune.
Code de produit 814, 814RUO
Date de publication 05-Novembre-2018
Numéro de version 02
Date de révision 08-Août-2017
Remplace la version datée 01-Juillet-2015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées L'auto-anticorps ELISA IMUBIND^{MD} ADAMTS13 sert à mesurer les auto-anticorps IgG anti-ADAMTS13 dans le plasma humain.

Utilisations déconseillées Utiliser en respectant les recommandations du fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social de la société BioMedica Diagnostics Inc.
 94 Wentworth Road, PO Box 1030
 Windsor, Nova Scotia CANADA BON 2T0

Personne à contacter Téléphone de l'entreprise : 1-902-798-5105
 Télécopieur de l'entreprise : 1-902-798-1025
 Courriel : info@biomedicadiagnostics.com Site Web : www.biomedicadiagnostics.com

Numéros de téléphone d'urgence États-Unis, Canada, Porto Rico et Îles Vierges : 1-800-255-3924
 International : +1 813-248-0585 Australie : 1-300-954-583
 Brésil : 0-800-591-6042 Chine : 400-120-0751
 Inde : 000-800-100-4086 Mexique : 01-800-099-0731

Numéro de contrat MIS9591327

SECTION 2 : Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Le mélange a été évalué et/ou testé pour les dangers physiques, les dangers pour la santé et les dangers vis-à-vis de l'environnement potentiels qu'il peut présenter ; les classifications suivantes s'ensuivent.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié.

Résumé des dangers Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun.

Mot-indicateur Aucun.

Mentions de danger Aucun.

Conseil de prudence

Prévention Respecter les bonnes pratiques d'hygiène de laboratoire.

Réponse Laver abondamment avec de l'eau.

Stockage Entreposer loin des matériaux incompatibles.

Élimination Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des réglementations locales.

Informations supplémentaires sur l'étiquette Aucune.

2.3. Autres dangers N'est pas une substance ou un mélange PBT/vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Renseignements généraux

Dénomination chimique	%	N° de CAS N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'INDEX	Notes
-----------------------	---	--------------------	------------------------------	------------	-------

Oligomères de styrène	> 98	9003-53-6 500-008-9
Classification :	-	
Silice amorphe	> 1	112926-00-8 231-545-4
Classification :	-	

Remarques concernant la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique, sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte complet de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

SECTION 4 : Premiers soins

Renseignements généraux S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions nécessaires pour se protéger.

4.1. Description des premiers soins

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau En cas de contact avec la peau, rincer à grande eau tout en enlevant les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec de l'eau douce pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact en cas d'usage. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés La poussière peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

4.3. Indication de consultation médicale immédiate et de traitement spécial requis si nécessaire Fournir des mesures générales de soutien et traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

Risques généraux d'incendie Brûlera s'il est impliqué dans un incendie.

5.1. Agents extincteurs appropriés Éteindre avec de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou un matériau sec approprié pour le feu environnant.

Agents extincteurs non appropriés Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange La combustion du produit crée des gaz irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers Sélection d'équipements de protection respiratoire pour la lutte contre l'incendie : suivre les consignes générales d'incendie indiquées sur le lieu de travail. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome et une tenue de protection complète.

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie Utiliser des procédures de lutte contre les incendies standards en prenant en compte les risques présentés pour les autres matériaux.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour les non-membres du personnel d'urgence Assurer une ventilation suffisante. Éviter tout contact avec les yeux et un contact prolongé avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés.

Pour les membres du personnel d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la formation de poussière.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ramasser ou balayer, puis éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections Pour la protection individuelle, se reporter à la section 8 de la FDS. Pour l'élimination des déchets, se reporter à la section 13 de la FDS.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire Éviter toute exposition prolongée. Éviter l'inhalation de poussières et tout contact avec la peau et les yeux. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène de laboratoire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver à une température entre 2 et 8 °C. Entreposer dans un contenant fermé, loin de toutes substances incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) L'auto-anticorps ELISA IMUBINDMD ADAMTS13 sert à mesurer les auto-anticorps IgG anti-ADAMTS13 dans le plasma humain.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1. 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Royaume-Uni – Limites d'exposition professionnelle (WEL) EH40

Composants	Type de limite	Valeur	Formulaire
Silice amorphe (n° de CAS 112926-00-8)	TWA	6 mg/m ³ 2,4 mg/m ³	Poussière inhalable. Poussière respirable.

Valeurs limites biologiques Pas de limite d'exposition biologique pour ce(s) composant(s).

Procédures de surveillance recommandées Suivre les procédures de surveillance standards.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Renseignement non disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Renseignement non disponible.

Directives d'exposition Suivre les procédures de surveillance standards.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Mesures de protection personnelle, telles que des équipements de protection individuelle

Renseignements généraux Les équipements de protection individuelle doivent être choisis conformément aux normes du CEN et après discussion avec le fournisseur des équipements de protection individuelle.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à coques résistant à la poussière.

Protection de la peau

- Protection des mains Les bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle recommandent de minimiser le contact avec la peau. Il est conseillé d'utiliser des gants résistants aux produits chimiques.

- Autres Les bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle recommandent de minimiser le contact avec la peau.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussière, utiliser un équipement respiratoire avec filtre à particules.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Mesures d'hygiène générales Manipuler en suivant les bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sécurité.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Informer les membres du personnel de direction ou de surveillance de tout déversement dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide.
Forme Solide.
Couleur Renseignement non disponible.
Odeur Aucune.

Seuil olfactif Sans objet.

pH Renseignement non disponible.

Point de fusion/congélation Renseignement non disponible.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition Pas pertinent.

Point d'éclair Pas pertinent.

Taux d'évaporation Renseignement non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'inflammabilité inférieure (%) Renseignement non disponible.

Limite d'inflammabilité supérieure (%) Renseignement non disponible.

Tension de vapeur	Pas pertinent.
Densité de vapeur	Pas pertinent.
Densité relative	Renseignement non disponible.
Solubilité (eau)	Renseignement non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Renseignement non disponible.
Température de décomposition	Renseignement non disponible.
Viscosité	Pas pertinent.
Propriétés explosives	Pas pertinent.
Propriétés oxydantes	Pas oxydant.

9.2. Autres informations

Volatilité	Pas pertinent.
-------------------	----------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
10.4. Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur.
10.5. Substances incompatibles	Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Ce produit ne devrait pas présenter un danger d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau	Ce produit ne devrait pas présenter un danger pour la peau dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux	Ce produit ne devrait pas présenter un danger pour les yeux dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Ce produit ne devrait pas présenter un danger pour la santé dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes Les personnes exposées peuvent ressentir des larmes, une rougeur des yeux ou une vision brouillée.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer un certain inconfort en cas d'ingestion.
Corrosion/irritation de la peau	La poussière peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La poussière peut irriter les yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires	
Sensibilisation de la peau	Non classé.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Silice amorphe (n° de CAS 112926-00-8) 3 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour les êtres humains.

Oligomères de styrène (n° de CAS 9003-53-6) 3 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour les êtres humains.

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Pas dans la liste.

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Non classé.

Informations sur les mélanges par rapport aux substances Renseignement non disponible.

Autres informations Renseignement non disponible.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité Pas de données d'écotoxicité notées pour le(s) composant(s).

12.2. Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Coefficient de partage N-octanol/eau (logP) Renseignement non disponible.

Facteur de concentration biologique Renseignement non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Renseignement non disponible.

Mobilité en général Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB N'est pas une substance ou un mélange PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Éliminer en se conformant à toutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour y être recyclés ou éliminés.

Code de déchet de l'UE Le code de déchet doit être utilisé dans toutes les discussions entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.

Méthodes/informations sur l'élimination Recueillir et récupérer ou jeter dans des contenants scellés à un site d'élimination des déchets agréé. Les instruments et les surfaces contaminés doivent être désinfectés conformément aux précautions universelles/standards et propres au produit chimique de l'employeur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

DOT

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. 15.1 Réglementations/législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement particulières à la substance ou au mélange

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, annexes I et II, telles que modifiées

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants, annexe I, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, 1^{re} partie, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, 2^{re} partie, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, 3^{re} partie, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe V, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 166/2006 sur les registres des rejets et transferts de polluants, annexe II, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(10) de REACH, liste des substances candidates publiée par l'ECHA

Pas dans la liste.

Autres réglementations fédérales

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIV de REACH, substances soumises à autorisation

Pas dans la liste.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII de REACH, substances soumises à des restrictions de marketing et d'utilisation, telle que modifiée

Pas dans la liste.

La directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

Pas dans la liste.

La directive 92/85/CEE concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Autres règlements de l'UE

La directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Pas dans la liste.

La directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Pas dans la liste.

La directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Pas dans la liste.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté en conformité avec le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), tel que modifié, et la législation nationale de mise en œuvre des directives de la CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

Réglementations nationales

Suivre les réglementations nationales concernant le travail avec des agents chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : niveau dérivé sans effet.

PNEC : concentration prévisible sans effet.

Références

Renseignement non disponible.

Information sur la méthode d'évaluation menant à la classification du mélange

La classification pour la santé et l'environnement est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, si disponibles.

Texte complet de toutes les mentions de danger non écrites dans leur intégralité dans les sections 2 à 15

Aucune.

Informations sur la formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Les informations susmentionnées sont fournies de bonne foi. Elles sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. CEPENDANT, NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUT AUTRE TYPE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS DÉCRITS OU LES DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FOURNIS, ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CES PRODUITS, DONNÉES OU INFORMATIONS. Tout utilisateur doit effectuer ses propres recherches pour déterminer la pertinence de l'information pour ses besoins particuliers, et l'utilisateur assume tous les risques découlant de l'utilisation de ce produit. L'utilisateur est tenu de se conformer à toutes les lois et règlements relatifs à l'achat, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination de ce produit, et il doit prendre connaissance et respecter les procédures de manutention sécuritaire. En aucun cas, BioMedica Diagnostics ne peut être tenue pour responsable de toute réclamation, perte ou dommage de toute personne ou du manque à gagner, ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, immatériel ou exemplaire, quelle que soit sa cause, même si BioMedica Diagnostics a été informée de la possibilité de tels dommages.